

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juillet 2021**

Date de convocation : mercredi 30 juin 2021

Délibération n° CC_2021_132
Nomenclature : 1.1.15

Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 59

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD, Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER, M. Thierry BARON à Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Pierre DIETZ, M. Philippe CREACHCADEC à Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Charles DELCROIX à Mme Véronique CAMBON, M. François EHLINGER à M. Bruno DRAPRON, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Céline VIOLLET à M. Philippe ROUET, Mme Amanda LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT, M. Patrick PAYET à M. Pierre-Henri JALLAIS

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Autorisation de signer les marchés de " Fourniture et livraison de produits d'entretien, droguerie, produits d'hygiène et à usage unique - Fourniture de produits spécifiques pour le centre aquatique - Fourniture de produits spécifiques pour les structures petite enfance

Le 6 juillet 2021, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni à l'Espace Multipôles de Saint Georges des Coteaux, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Michel ROUX, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, M. Jean-Michel ROUGER, M. Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, M. Alain MARGAT, M. Jean-Michel MELLIER, M. Gaby TOUZINAUD, M. Pascal GILLARD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jacki RAGONNEAUD, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, M. Raymond MOHSEN, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Rémy CATROU, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Véronique TORCHUT, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Pierre HERVE, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Mireille ANDRE, Mme Florence BETIZEAU, M. Laurent DAVIET, M. Pierre MAUDOUX

Secrétaire de séance : M. Michel ROUX

RAPPORT

Le rapporteur rappelle que la présente consultation concerne la fourniture et la livraison de produits d'entretien, droguerie, produits d'hygiène et à usage unique ; La fourniture de produits

spécifiques pour le centre aquatique ; La fourniture de produits spécifiques pour les structures petite enfance.

Le marché est constitué de 6 lots :

Lot 1 : Produits d'entretien : Produits destinés à l'entretien des surfaces, des cuisines et de la vaisselle compatible avec contact alimentaire

Lot 2 : Matériel d'entretien

Lot 3 : Papiers : Papier mains, papier toilette, serviettes en papier

Lot 4 : Sacs poubelles

Lot 5 : Produits spécifiques pour les structures petite enfance

Lot 6 : Produits spécifiques pour le centre aquatique

Il s'agit d'un accord-cadre avec émission de bons de commande exécuté au fur et à mesure de la survenance des besoins.

Le marché est conclu à compter du 1er Août 2021 (ou de la date de notification si postérieure) jusqu'au 31 juillet 2022.

Il est reconductible tacitement trois fois un an, soit une durée totale maximum de quatre ans.

Il est conclu avec un montant minimum et sans montant maximum :

Lots	Montant minimum en € HT sur la durée du marché
Lot 1 : Produits d'entretien : Produits destinés à l'entretien des surfaces, des cuisines et de la vaisselle compatible avec contact alimentaire	54 000
Lot 2 : Matériel d'entretien	30 000
Lot 3 : Papiers : Papier mains, papier toilette, serviettes en papier	45 000
Lot 4 : Sacs poubelles	6 000
Lot 5 : Produits spécifiques pour les structures petite enfance	3 000
Lot 6 : Produits spécifiques pour le centre aquatique	3 000

la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté d'Agglomération de Saintes a attribué, le 1^{er} juin 2021 les lots de la façon suivante :

LOTS	Entreprise retenue	Montant du marché H.T. (minimum)
Lot 1 : Produits d'entretien : Produits destinés à l'entretien des surfaces, des cuisines et de la vaisselle compatible avec contact alimentaire	Entreprise DESLANDES, ZA les quatre Chemins, Sainte Gemme La Plaine, BP 365, 85403 LUCON Cedex	54 000 € HT sur la durée du marché (pas de montant maximum)
Lot 2 : Matériel d'entretien	ORAPI HYGIENE ZI Nord Bleue 44 rue Claude Henri Gorceix 87021 LIMOGES CEDEX 9	30 000 € HT sur la durée du marché (pas de montant maximum)
Lot 3 : Papiers : Papier mains, papier toilette, serviettes en	Entreprise DESLANDES,	45 000 € HT sur la durée du marché (pas

papier	ZA les quatres Chemins, Sainte Gemme La Plaine, BP 365, 85403 LUCON Cedex	de montant maximum)
Lot 4 : Sacs poubelles	Entreprise DESLANDES, ZA les quatres Chemins, Sainte Gemme La Plaine, BP 365, 85403 LUCON Cedex	6 000 € HT sur la durée du marché (pas de montant maximum)
Lot 5 : Produits spécifiques pour les structures petite enfance	Groupe PIERRE LE GOFF ZA Les Lacs 22 rue Saint Exupéry CS 70012 33295 BLANQUEFORT Cedex	3 000 € HT sur la durée du marché (pas de montant maximum)
Lot 6 : Produits spécifiques pour le centre aquatique	Entreprise DESLANDES, ZA les quatres Chemins, Sainte Gemme La Plaine, BP 365, 85403 LUCON Cedex	3 000 € HT sur la durée du marché (pas de montant maximum)

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Publique et notamment les articles L. 1111-1, L. 2125-1, R. 2162-13 et R. 2162-14,

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Saintes annexés à l'arrêté préfectoral du 24 juin 2021,

Vu la délibération n°2020-121 du conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président, et notamment le point n°4 relatif à la passation des marchés et de leurs avenants,

Considérant que la délégation au Président n'est consentie que pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation à l'exception de la décision de signer les marchés et les accords-cadres, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant supérieur aux seuils des procédures formalisées prévus par les textes en vigueur pour les marchés publics de fournitures et services et supérieur à 2 000 000 € H.T pour les marchés publics de travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans incidence financière ou avec une incidence financière limitée en cas d'augmentation à 5 % du montant global du marché initial, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que l'accord-cadre de fourniture et livraison de produits d'entretien, droguerie, produits d'hygiène et à usage unique ; fourniture de produits spécifiques pour le centre aquatique ; fourniture de produits spécifiques pour les structures petite enfance, est d'un montant supérieur au seuil susvisé,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Saintes a lancé une consultation pour la fourniture et livraison de produits d'entretien, droguerie, produits d'hygiène et à usage unique ; fourniture de produits spécifiques pour le centre aquatique ; fourniture de produits spécifiques pour les structures petite enfance, sous la forme d'un appel d'offres ouvert (publicité en date du 08 mars 2021),

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant en charge des bâtiments communautaires,
 CC_2021_132. Autorisation de signer les marchés de " Fourniture et livraison de produits d'entretien, droguerie, produits d'hygiène et à usage unique - Fourniture de produits spécifiques pour le centre aquatique - Fourniture de produits spécifiques pour les structures petite enfance

des travaux et des marchés à signer les accords-cadres et toutes les pièces liées à la procédure avec :

- L'entreprise DESLANDES pour les lots 1, 3, 4 et 6,
- L'entreprise ORAPI HYGIENE pour le lot 2,
- L'entreprise GROUPE PIERRE LE GOFF SUD-OUEST pour le lot 5

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

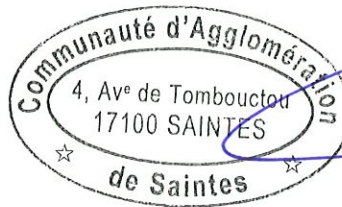
ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 59 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.